



## *Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mille dix-sept et le lundi 11 décembre, à seize heures et quarante-cinq minutes,  
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 30 novembre 2017, se sont réunis  
en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la  
Commune de Morne-À-L'eau.

**Etaient présents (25):** Monsieur Philipson FRANCFORT, , Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame  
Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN,  
Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESEDEDANT,  
Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Judex  
LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON,  
Madame Marie Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel  
MIRRE, Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert  
BLANCHE-MARIE, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Nadia  
NEGRIT, Monsieur Joubert LUCE, Monsieur Jean DARTRON.

**Etaient Excusés (00):**

**Etaient représentés (06) :** Madame Victoire JASMIN, Madame Marie-Christine NANNETTE,  
Monsieur Favrot DAVRAIN, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame  
Annick VANONY.

**Etaient absents (02):** Madame Florise CANVOT, Madame Sabrina GARES.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales,  
Monsieur Patrice RESEDEDANT a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour  
qui appelait notamment :



**Délibération n°11-11-2017**  
**Marché de Noël 2017 au Marché aux vivres**

La ville de Morne-À-L'eau accompagne le développement économique rural avec notamment la mise en service du marché aux vivres (MAV) rénové dont elle est propriétaire.

La ville propose donc la mise à disposition de plusieurs espaces du marché aux vivres dont 8 loges. Les artisans et les marchandes du MAV sollicitent la collectivité afin d'organiser une action d'animation de Noël dans la continuité de l'action « Jou a awtisan » du 18 mars 2017.

Face à la baisse de la fréquentation du marché par les Mornaliens, l'objectif de cette action est de faire revenir les visiteurs à l'occasion des fêtes de fin d'année, d'égayer le lieu et de potentiellement augmenter le chiffre d'affaire des occupants.

La date proposée est le vendredi 22 décembre 2017 de 07h00 à 13h00.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Locales,  
Vu le Règlement intérieur du Marché aux vivres  
Où l'exposé du Maire,  
Et après en avoir délibéré,



**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser l'organisation d'une animation intitulée « Marché de Noël » par les artisans et les marchandes du Marché aux vivres le vendredi 22 décembre 2017 ;

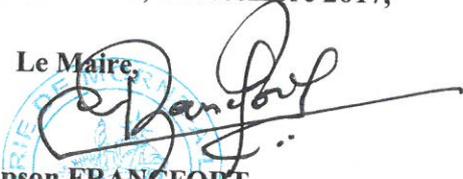
**Article 2** : de valider une contribution de la ville par la mise à disposition de moyens logistiques internes ;

**Article 3** : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

**Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal**

Pour expédition certifiée conforme  
Fait à Morne-À-L'eau, 12 décembre 2017,

Le Maire,

  
Philipson FRANCFORT

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 20 DEC. 2017

Formalités de publicité

Effectuées le 22 DEC. 2017

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

**COURRIER ARRIVÉ LE:**  
20 DEC. 2017  
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE